

IMPORTANT :
Procédure d'orientation
post-Seconde
Dates impératives

Le Proviseur

à

Mesdames, Messieurs les Parents des élèves de
Seconde,
Mesdames, Messieurs les élèves de Seconde

NANCY, le lundi 30 mars 2026

Objet : Procédure d'orientation post-Seconde – Troisième trimestre – Saisie des vœux d'orientation définitifs

Madame, Monsieur,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous les indications relatives à la **procédure d'orientation du troisième trimestre de la classe de Seconde** et à la **formulation des vœux d'orientation définitifs** de votre enfant.



Il a été décidé de **procéder en un seul temps au retour de l'ensemble des documents nécessaires à l'orientation**, à savoir :

Frédéric SCHWALM
Proviseur

Téléphone
03.83.36.77.89

Télécopie
03.83.36.85.30

Courriel
ce.0540039@ac-nancy-metz.fr

16, Rue Pierre Fourier
54000
NANCY

ATTENTION :
Saisie « papier »
ET
saisie informatique
OBLIGATOIRES

1. Documents ET applications informatiques à renseigner pour une orientation d'une classe de Seconde GT vers une classe de Première (toutes voies et toutes séries) :

• **Saisie Téléservices :**

Comme pour la formulation des vœux provisoires du second trimestre, le Téléservice Orientation sera également mis en œuvre pour le palier Seconde Générale et Technologique.

Les familles pourront ainsi faire leurs demandes d'orientation définitives, choisir les enseignements de spécialité dans le cas d'une demande vers la Première générale et consulter les réponses du conseil de classe en ligne. Un flyer explicatif vous est fourni avec ce courrier.

• **Fiche de saisie « papier » : ANNEXE 1 :**

pour tous les élèves quels que soient leurs vœux d'orientation,

• **Dossier d'affectation en Première Générale au Lycée International Jeanne d'ARC : ANNEXE 2 :**

pour **tous les élèves** qui souhaitent s'orienter en Première Générale au Lycée International Jeanne d'ARC **OU** qui demandent un changement d'établissement soumis à une décision d'affectation de la DSDEN,

• **Dossier d'affectation en Première Générale autre lycée (changement d'établissement) : ANNEXE 3 :**

pour les élèves qui souhaitent s'orienter en Première Générale dans un autre lycée (spécialité non enseignée, retour établissement de secteur, déménagement, autre motif : soumis à une décision d'affectation de la DSDEN),

• **Dossier d'affectation vers la Voie Technologique (ANNEXE 4) ou Professionnelle (ANNEXE 5) :**

pour tous les élèves qui souhaitent s'orienter en Première Technologique ou en vers la Voie Professionnelle et ce **QUEL QUE SOIT L'ETABLISSEMENT DEMANDE**,

2. Modalités de renseignement des documents :

Les documents sont à remplir selon le tableau ci-dessous qui reprend les différents cas d'orientation possibles :




• **Documents et modalités de renseignement :**

Pour les demandes de réorientation en Seconde Professionnelle, voir le paragraphe n°4 à la fin de ce courrier.

2 saisies OBLIGATOIRES :
Saisie Papier et
Téléservices

1 annexe OBLIGATOIRE
en fonction du choix d'AFFECTATION :

Saisie des vœux d'orientation (choix de la voie d'orientation)		Saisie des souhaits d'affectation (choix de l'établissement)		
Saisie d'orientation (choix de la voie d'orientation)	Fiche de saisie "papier" (Annexe 1)	Dossier d'affectation en Première Générale au Lycée International Jeanne d'ARC (Annexe 2)	Dossier de demande de changement d'établissement 1ère Générale (Annexe 3)	Dossier d'affectation vers voie 1ère technologique (Annexe 4) ou 1ère professionnelle (Annexe 5)
Cas d'orientation possibles				
				
Seconde GT > Première Générale UNIQUEMENT :				
	Vœu passage Seconde GT > Première Générale Lycée Jeanne d'ARC (vœu 1)			
	Vœu passage Seconde GT > Première Générale Lycée Jeanne d'ARC (vœu 1) + vœu autre établissement (vœu 2)	X	X	
	Vœu passage Seconde GT > Première Générale autre établissement UNIQUEMENT (déménagement ou retour lycée de secteur)	X	X	
	Vœu passage Seconde GT > Première Générale autre établissement (spécialité non enseignée) (vœu 1) + Lycée Jeanne d'ARC (vœu obligatoire) (dernier vœu)		X	
Seconde GT > Première de la Voie Technologique ou Première de la Voie Professionnelle + Première Générale :				
	Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou voie Professionnelle (vœu 1 ou vœu 2)			
	Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou voie Professionnelle (vœu 1 ou vœu 2) + vœu Seconde GT Lycée Jeanne d'ARC (vœu 1 ou vœu 2)			
	Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou voie Professionnelle (vœu 1 ou vœu 2) + vœu Seconde GT autre établissement UNIQUEMENT (déménagement ou lycée de secteur) (vœu 1 ou vœu 2)	X	X	
	Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou voie Professionnelle (vœu 1 ou vœu 2) + vœu Seconde GT autre établissement (spécialité non enseignée) (vœu 1 ou vœu 2) + Lycée Jeanne d'ARC (vœu obligatoire) (dernier vœu)	X	X	X
Seconde GT > Première de la Voie Professionnelle ou Seconde de la Voie Professionnelle UNIQUEMENT :				
	Vœu passage Seconde GT > Première Technologique ou Voie Professionnelle	X	X	X
Seconde GT > Première de la Voie Technologique UNIQUEMENT :				
	Vœu passage Seconde GT > Première Technologique	X	X	X
Seconde GT > établissement privé (toutes orientations) :				
	Vœu passage Seconde GT > établissement privé (toutes orientations)	X	X	X

les démarches sont à faire directement auprès des établissements concernés sous la responsabilité des familles, Le document "dossier d'affectation" ne sert que pour le recensement.

ATTENTION :

- Aucune possibilité n'existant sur le bassin de NANCY pour suivre une spécialité non enseignée au Lycée International Jeanne d'ARC dans un autre établissement, toute demande pour suivre un tel enseignement dans un autre établissement correspond donc à une **demande de changement d'établissement**.
- Le choix d'un **enseignement de spécialité par le biais du CNED** dépendant de la convention signée annuellement par les services centraux avec cet organisme, l'offre de formation peut **varier annuellement**. Dans tous les cas, les élèves qui souhaitent suivre un tel enseignement le feront figurer en choix n°4 et devront demander 3 enseignements de spécialité au sein de l'Etablissement par sécurité. L'inscription au CNED sera réalisée à la rentrée si la spécialité demandée est offerte dans ce cadre. **Cette possibilité est réservée aux élèves des Sections Linguistiques Spécifiques (ABIBAC, BACHIBAC, Section Internationale Britannique exclusivement)**.
- Concernant les **Sections Linguistiques Spécifiques** (ABIBAC, BACHIBAC, Section Internationale Britannique) : les élèves de ces sections ne peuvent choisir au titre de l'enseignement de spécialité Langues, Littératures et Cultures Etrangères et Régionales la langue (LLCER) la langue suivie au titre de la section spécifique (choix de l'Allemand impossible pour les élèves d'ABIBAC, choix de l'Espagnol impossible pour les élèves de BACHIBAC. Pour des raisons réglementaires, les élèves de la Section Internationale Britannique n'ont accès à aucune LLCE et ce qu'elle que soit la langue vivante choisie).
- Un élève ne peut suivre qu'une seule fois la **spécialité LLCER**. Il est impossible de suivre la spécialité Allemand au CNED et la spécialité Anglais, ou Espagnol, une spécialité ne pouvant être suivie qu'une seule fois.

3. Envoi des documents :

- Les documents suivants seront à retourner au Professeur Principal pour le :

Lundi 11 mai 2026 délai de rigueur

Fiche de saisie « papier » :

- Dossier d'affectation en Première Générale et/ou Dossier de demande de changement d'établissement :
- Dossier d'affectation vers la Voie Technologique ou Professionnelle :

- La saisie dans l'**application Téléservices Orientation** devra être réalisée :

entre le lundi 27 avril 2026 et le mercredi 6 mai 2026

délai de rigueur.



Attention : Le non-retour des documents dans leur intégralité, de même pour la date demandée entrainera une impossibilité d'orientation de l'élève concerné et le risque de ne pouvoir être affecté pour l'année scolaire suivante.

4. Cas particulier des réorientations vers une Seconde Professionnelle (ce cas doit demeurer exceptionnel, la priorité étant donnée à une réorientation en Première Professionnelle) ou des redoublements de la seconde Générale :

- Les familles dont l'enfant à **titre exceptionnel souhaite redoubler en classe de Seconde Professionnelle** devront prendre contact dans les plus brefs délais avec le secrétariat de Direction et en tout état de cause rendre le dossier complet au avant le **lundi 11 mai 2026. (Demander l'Annexe 6)**.
- **Le traitement des demandes de redoublement** se fera dans le cadre des entretiens qui suivront les Conseils de Classe (prendre rendez-vous auprès du Secrétariat de Direction pour tout renseignement complémentaire en ce qui concerne la procédure).



L'ensemble des documents nécessaires à votre information sont disponibles en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.lyceejeannedarcnancy.com/procedure-dorientation-post-seconde-2026/>

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Proviseur,

F. SCHWALM